

Reprise des concerts debout dès le 30 juin annonce Roselyne Bachelot

Les shows avec du public debout seront à nouveau autorisés en France à la fin du mois, avec une jauge de 75% dans les établissements en intérieur, et jauge de 100% en extérieur. Les discothèques pourront rouvrir à compter du 9 juillet.

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 11 heures,
Mis à jour il y a 10 heures

Les concerts avec du public debout seront à nouveau autorisés en France à partir du 30 juin, a annoncé lundi la ministre de la Culture Roselyne Bachelot, après une réunion à l'Élysée avec les professionnels du secteur. Ce genre d'événement n'avait plus cours depuis mars 2020.

Le pass sanitaire (preuve de vaccination ou de test négatif récent) «ne sera exigé pour les concerts debout qu'au-delà de 1000 spectateurs attendus», comme c'est le cas actuellement pour tous les spectacles en configuration assise, a précisé Roselyne Bachelot.

Le gouvernement a décidé une *«réouverture des concerts debout à partir du 30 juin (...) avec une jauge de 75% dans les établissements en intérieur, et jauge de 100% en extérieur»*, a déclaré la ministre lors en conférence de presse.

Et pour ces concerts demandant le pass sanitaire à l'entrée, «le port du masque ne sera plus obligatoire mais recommandé», a-t-elle ajouté, soulignant que cette décision permettait de «finaliser la reprise des activités culturelles».

Jauges à 75% en intérieur, 100% en extérieur

Les mêmes conditions s'appliqueront aux discothèques, seul secteur resté fermé depuis le début de la pandémie, soit 15 mois d'une «période difficile» pour leurs responsables et d'une «longue attente pour les clients», a reconnu Alain Griset.

Elles pourront rouvrir le 9 juillet mais l'accès sera réservé aux porteurs d'un pass sanitaire, une jauge de 100% à l'extérieur et de 75% à l'intérieur, sans port obligatoire du masque.

«L'idée, c'est de permettre aux jeunes et aux moins jeunes de faire la fête en sécurité», a estimé le ministre délégué.

Pour les concerts comme pour les discothèques, les organisateurs pourront installer des barnums à l'entrée pour permettre aux clients qui n'auraient pas de pass sanitaire de réaliser un test de dépistage rapide, ont souligné les deux ministres.

Le gouvernement a décidé une *«réouverture des concerts debout à partir du 30 juin (...) avec une jauge de 75% dans les établissements en intérieur, et jauge de 100% en extérieur»*, a déclaré la ministre lors en conférence de presse. Roselyne Bachelot a également précisé que le port du masque ne sera pas obligatoire. En revanche, l'accès aux boîtes de nuit sera conditionné au passeport sanitaire, à remplir via l'application Tous Anti-Covid.

Cela fait plusieurs jours que le protocole sanitaire s'assouplit. La semaine dernière, la ministre avait notamment annoncé que les mini-concerts seraient autorisés dans les bars et les restaurants pendant la Fête de la musique, le 21 juin. Les discothèques, dont le sort a également été évoqué de matin, pourront quant à elles rouvrir à compter du 9 juillet, selon les mêmes modalités de remplissage, a également annoncé le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, Alain Griset.